



MARIE BRIZARD WINE AND SPIRITS
10-12, Avenue Général de Gaulle
94220 Charenton-Le-Pont

(la « **Société** »)

À l'attention de :
M. Aymeric de Beauvillé, Président du
Conseil d'Administration

Paris, le 30 mai 2025

Par et LRAR et par email : Aymeric.DEBEAUVILLE@mbws.com

Objet : Demande d'inscription de projets de résolution à l'ordre du Jour de l'Assemblée Générale Mixte de la Société du 26 Juin 2025

Monsieur le Président du Conseil d'Administration,

agissant en qualité de représentant du concert formé par un groupe d'actionnaires de la Société tel que déclaré auprès de l'Autorité des marchés financiers en date du 20 décembre 2023 (cf. publication AMF n°223C2098) (le « **Concert** »),

lequel détient à ce jour plus de 10% du capital de la Société soit une participation largement supérieure à celle exigée par les articles L.225-105 et R.225-71 du Code de commerce (attestations justifiant l'atteinte du seuil jointes),

j'ai l'honneur de requérir en application de l'article L.225-105 de ce même code :

- l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée générale mixte convoquée le 26 juin 2025 des projets de résolution ci-joints ;
- la publication au BALO de ces différents projets ainsi que des exposés des motifs qui les présentent (textes joints) ;
- l'envoi aux actionnaires qui réclameront les documents en vue de l'assemblée générale:
 - de ces projets de résolution ;
 - des exposés des motifs correspondants ;
 - ainsi que des fiches de renseignement (ci-jointes) sur les candidats administrateurs telles que requises par les articles R.225-71 et R.225-83 du Code de commerce.

Conformément aux indications mentionnées dans l'avis de convocation publié au BALO en date du 10 mai 2025 et par application de l'article R225-71 du Code de commerce, cette demande, accompagnée des projets de résolution dont il s'agit, de l'exposé de leurs motifs ainsi que des fiches sur les candidats

administrateurs vous sont adressés par lettre recommandée avec accusé de réception ainsi que par télécommunication électronique.

Dans l'espoir que ces projets recueilleront votre agrément, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma parfaite considération.

DocuSigned by:

1D19318E0CAC4BA...

David Meurisse
Réfèrent du pacte

**EXPOSE DES MOTIFS ET TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES PAR LE CONCERT REGROUPANT DES
ACTIONNAIRES MINORITAIRES DE LA SOCIETE DECLARE A L'AMF LE 20 DECEMBRE 2023 A
L'ASSEMBLEE GENERALE DE MARIE BRIZARD WINE & SPIRITS DU 26 JUIN 2025**

RESOLUTIONS RELATIVES A LA GOUVERNANCE DE MARIE BRIZARD WINE & SPIRITS

Exposé des motifs

Marie Brizard Wine & Spirits (la « **Société** ») est une société anonyme à conseil d'administration où, comme dans toutes les sociétés ayant adopté ce mode de gouvernance, le conseil d'administration a en particulier pour mission légale de déterminer les orientations de l'activité de la Société et de veiller à leur mise en œuvre. Ce pouvoir générale de surveillance ne peut être efficace que si les personnes qui ont cette charge, ou qui leur sont liés, ne sont pas liés d'intérêt avec les personnes devant en faire l'objet. Ce n'est pas le cas chez Marie Brizard Wine & Spirits où l'on observe :

- i. qu'en vertu de diverses conventions, la gestion de la Société est dans les faits exercée par la COFEPP, le premier actionnaire de Marie Brizard Wine & Spirits, mais aussi un de ses concurrents directs sur plusieurs marchés ;
- ii. et que de leur côté, les membres du conseil d'administration sont pour la plupart liés d'intérêts forts avec la COFEPP.

Marie Brizard Wine & Spirits ne dispose à ce jour pas d'une réelle autonomie par rapport à la COFEPP.

Dans sa composition actuelle, le conseil d'administration n'est ainsi pas en mesure d'exercer ses missions de contrôle et de vérifications dans la mesure où il se compose en effet dans sa grande majorité de personnes liées à la COFEPP, qu'il s'agisse de membres de la famille Cayard, propriétaire de la COFEPP, ou d'employés de la COFEPP.

Les intérêts des actionnaires de Marie Brizard Wine & Spirits et ceux de son actionnaire de contrôle, la COFEPP, ne sont pas alignés puisque les deux entités sont concurrents directs sur plusieurs marchés.

Pourtant, le conseil se doit d'être une instance collégiale représentant collectivement l'ensemble des actionnaires, et doit ainsi prendre en compte l'intérêt social de l'entreprise avant celui de ses actionnaires, ce même en présence d'un actionnaire largement majoritaire comme la COFEPP l'est actuellement.

C'est notamment pour mettre un terme à cette situation de conflits d'intérêts et permettre au conseil d'administration d'exercer ses missions de contrôle dans l'intérêt de la Société et de tous ses actionnaires, qu'il convient de modifier sa composition.

Par ailleurs, la société Diana Holding, société anonyme de droit marocain contrôlée par la famille Zniber détenant selon les dernières informations publiques moins de 4% du capital social de la Société, bénéficie de deux représentants au conseil d'administration de la Société. Au regard du fait que le Concert détient de son côté plus de 10% du capital, le nombre d'administrateurs représentant les intérêts de Diana Holding semble disproportionné. Partant, la présence d'un seul représentant au conseil serait davantage appropriée.

C'est pourquoi le Concert vous propose :

- (i) **de ne pas renouveler et de mettre fin au mandat de trois administrateurs : il s'agit de Monsieur Cyril Cahart (l'objet de la résolution A ci-après), de Monsieur Hachem Belghiti (l'objet de la résolution B ci-après) et de Monsieur Guillaume de Belair (objet de la résolution C ci-après) :**

- **Monsieur Cyril Cahart** est administrateur de Marie Brizard Wine & Spirits depuis 2019. Depuis 2009, il est Directeur Général Opérationnel France / CEO Benelux (P.Bruggeman NV / Inspirit Premium Drinks BV) pour le Groupe La Martiniquaise COFEPP et est à ce titre directement lié à la COFEPP.
- **Monsieur Hachem Belghiti** est administrateur de Marie Brizard Wine & Spirits depuis 2016 et représente les intérêts de Diana Holding, société anonyme de droit marocain contrôlée par la famille Zniber dont la participation au capital de la Société ressort à 3,52% au 17 février 2025 sur la base de la documentation publique. Partant, il n'est pas justifié pour un actionnaire à ce niveau de détention du capital de bénéficier de deux membres au conseil, la présence d'un seul membre devant suffire.
- **Monsieur Guillaume de Bélair** est administrateur qualifié d'indépendant depuis 2015. Sa nomination avait été soutenue par l'ASAMIS mais Monsieur de Bélair affiche désormais une proximité certaine avec la COFEPP et ne fait pas preuve de l'indépendance requise pour la fonction qu'il a au sein du conseil.

- (ii) **de faire entrer au conseil d'administration de la Société : Monsieur Giuseppe Rinaldi, Monsieur Marc Tournier et Monsieur Sylvain Gaudillat dont les intérêts sont parfaitement alignés avec ceux des actionnaires autres que la COFEPP (objet des résolutions E, F et G).**

Les éléments biographiques des trois candidats figurent dans leurs fiches respectives. Chacune de ces trois candidatures offrent la possibilité de pouvoir désigner les candidats comme administrateur indépendant, conformément aux critères retenus par le code de gouvernance Middledenext auquel se réfère la Société.

Texte des projets de résolutions

Résolution A : Fin du mandat d'administrateur de Monsieur Cyril Cahart

« Dans l'hypothèse de l'adoption de la onzième résolution ci-avant relative au renouvellement de son mandat d'administrateur, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de mettre fin par anticipation au mandat de Monsieur Cyril Cahart. »

Résolution B : Fin du mandat d'administrateur de Monsieur Hachem Belghiti

« Dans l'hypothèse de l'adoption de la douzième résolution ci-avant relative au renouvellement de son mandat d'administrateur, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de mettre fin par anticipation au mandat de Monsieur Hachem Belghiti. »

Résolution C : Fin du mandat de Monsieur Guillaume de Bélair

« L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de mettre fin par anticipation au mandat de Monsieur Guillaume de Bélair. »

Résolution D : Nomination au conseil d'administration de Monsieur Giuseppe Rinaldi

« Sous condition suspensive de l'adoption de la résolution A ci-avant, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de nommer Monsieur Giuseppe Rinaldi comme administrateur de la Société pour une durée de six années, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2031, en vue de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

Monsieur Giuseppe Rinaldi a d'ores et déjà déclaré accepter le mandat qui lui est confié et n'exercer aucune fonction, ni n'être frappé d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions. »

Résolution E : Nomination au conseil d'administration de Monsieur Marc Tournier

« Sous condition suspensive de l'adoption de la résolution B ci-avant, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de nommer Monsieur Marc Tournier comme administrateur de la Société pour une durée de six années, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2031, en vue de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

Monsieur Marc Tournier a d'ores et déjà déclaré accepter le mandat qui lui est confié et n'exercer aucune fonction, ni n'être frappé d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions. »

Résolution F : Nomination au conseil d'administration de Monsieur Sylvain Gaudillat

« Sous condition suspensive de l'adoption de la résolution C ci-avant, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de nommer Monsieur Sylvain Gaudillat comme administrateur de la Société pour une durée de six années, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2031, en vue de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

Monsieur Sylvain Gaudillat a d'ores et déjà déclaré accepter le mandat qui lui est confié et n'exercer aucune fonction, ni n'être frappé d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions. »

FICHE ADMINISTRATEUR

Identité :	Giuseppe RINALDI, 66 ans
Formation :	Université Mons (Belgique) - Master en Ingénierie Commerciale (1978 -1982)
Poste actuel :	Kentia (903 468 981 RCS Paris) , Holding d'investissement, Président à travers la société Mastrade (Registre des personnes morales Belges n°0883.759.971), en qualité de gérant depuis 2021
Fonctions précédentes :	De 2016 à 2020 - Sans emploi De 1995 à 2016 - Fondateur et dirigeant de Dexsil, Rxw Group, B+ Pharma et InnovaSil De 2003 à 2008 - Reprise et redressement de GRC Auto Parts International
Nombre d'actions MBWS détenues :	Aucune action à titre personnel, Kentia détenant 1 150 000 actions MBWS
Fonctions occupées chez MBWS :	Aucune fonction occupée

FICHE ADMINISTRATEUR

Identité : Marc TOURNIER, 63 ans

Formation : ECCIP (1981)

Poste actuel : Sans emploi

Fonctions précédentes : De 2015 à 2021 – Nortia SAS - Analyste Pilote Projets Financiers
De 1996 à 2011 - TOCQUEVILLE FINANCE S.A., société de gestion de portefeuille 75008 Paris
. Directeur général délégué et principal actionnaire
. Directeur de la gestion collective et gérant de FCP Ulysse

Nombre d'actions MBWS détenues : Détention de 886 107 actions à titre personnel par M. Marc Tournier. La détention du groupe familial Tournier figure dans le tableau ci-dessous.

Fonctions occupées chez MBWS : Aucune fonction occupée

M. Marc Tournier	886 107
<i>dont assimilation usufruit</i>	127 261
PENELOPE SARL	356 139
SOCIETE IMMO DE L'OUEST SARL	402 969
M ^{lle} Perle Albina Gomide	8 200
<i>M^{lle} Perle Albina Gomide (nue-propriété)</i>	25 452
M ^{lle} Lily Tournier	44 000
<i>M^{lle} Lily Tournier (nue-propriété)</i>	25 452
<i>Mlle Maud Tournier (nue-propriété)</i>	25 452

FICHE ADMINISTRATEUR

Identité :	Sylvain GAUDILLAT, 63 ans
Formation :	Sciences Po Paris – Diplôme ECOFI (1982–1985) Université Paris Nanterre – Master en Droit des Affaires (1979–1985)
Poste actuel :	Kimperes Conseil (901 241 299 RCS Nanterre), société de conseil en stratégie dédiée aux PME, spécialisée en missions de M&A, structuration financière et gouvernance (administrateur indépendant), Président depuis 2021
Fonctions précédentes :	Directeur Stratégie et Développement chez Société Générale Securities Services (SGSS), responsable du développement corporate et des opérations de M&A (chef d'équipe à partir de 2012) de 2009 à 2021
Nombre d'actions MBWS détenues :	Détention de 52 750 actions à titre personnel
Fonctions occupées chez MBWS :	Aucune fonction occupée